

# TRIBUNE



PB-PP | B-00802  
BELGIE(N) - BELGIQUE

FÉVRIER  
2017

AMiO

CGSP

FGTB Services Publics

73<sup>e</sup> année - n°2 - février 2017 (mensuel) dépôt CHARLEROI X | P402047 | retour : CGSP place Fontainas, 9/11 1000 Bruxelles

## LA SÉCURITÉ SOCIALE : UN TRÉSOR DE SOLIDARITÉ À DÉFENDRE

DOSSIER P. 4



### ÉDITO

« L'histoire est à nous  
et ce sont les Peuples  
qui la font »

P. 3



### SÉCURITÉ SOCIALE :

Interview  
J.-F. Tamellini

P. 7



### AMiO

Comité B • Travail flexible :  
un accord du bout  
des lèvres de la CGSP

P.12

## **Paiement de la prime syndicale 2016**

*Comme chaque année, le moment est venu de renvoyer le formulaire de demande de paiement de la prime syndicale, dûment complété.*

Vous devez obligatoirement fournir votre numéro de compte IBAN (voir rubrique C, « à compléter par le membre du personnel »). N'oubliez pas de signer le formulaire ! Envoyez-le au secrétariat de votre secteur ou de votre régionale intersectorielle ou à votre délégué CGSP **avant le 1<sup>er</sup> juillet 2017 !**

La prime syndicale 2016 sera réglée avant le 30 septembre 2017 et s'élève à 90 € maximum.

### **La fin des duplicatas !**

Attention, depuis 2012, votre service du personnel ne peut plus vous fournir de duplicata. En cas de souci : contactez votre délégué ;

- ou envoyez un mail à l'asbl Prime syndicale (via l'adresse [sec.asbl-vzw@cgspcod.be](mailto:sec.asbl-vzw@cgspcod.be)). Vous y mentionnez votre nom, prénom, date de naissance, numéro de membre de la CGSP si vous le connaissez, la référence de votre (vos) employeur(s) en 2016 et les dates éventuelles d'entrée en service et de fin pour l'année de référence.

Nous vous ferons alors parvenir un formulaire de remplacement que vous devez nous renvoyer complété et signé.

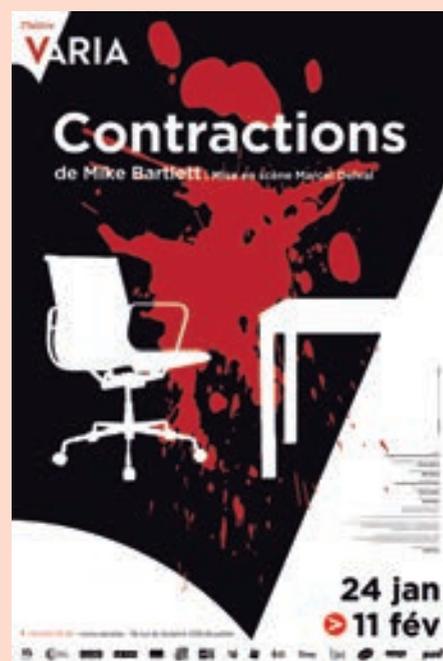
**Attention : le formulaire de remplacement concerne uniquement 2016 !**



## **Entre le marteau et l'enclume**

Du 24 janvier au 11 février, le Grand Varia accueille le spectacle Contractions de Mike Bartlett mis en scène par Marcel Delval. Ce spectacle est soutenu par la FGTB et Acteurs des Temps Présents.

Ce spectacle qui aborde la question de l'oppression de l'employeur sur l'employé en temps de crise, s'adresse aux travailleurs et aux militants d'hier et d'aujourd'hui. Il interroge nos limites et notre (in)dépendance face au monde du travail.



## « L'histoire est à nous et ce sont les Peuples qui la font » (Salvador Allende)

Le début de l'année 2017 n'est pas différent de 2016. Toujours les mêmes informations, toujours les mêmes politiques de remise en cause de notre modèle social, toujours les mêmes déclarations politiques qui privilégient les coups bas et les slogans aux arguments de fond et au débat d'idées.

La CGSP cependant a fait le pari de réagir, de reconstruire un rapport de force pour lutter contre ce gouvernement ! Depuis fin décembre, dans toutes les Régionales CGSP du pays, sont organisés des Comités élargis afin d'alerter sur les mesures à l'agenda de ce gouvernement, afin de discuter ensemble des meilleurs moyens de réagir.

Ces rencontres doivent être le point de départ d'un regain de l'action. Il appartient à la CGSP, compte tenu des valeurs qui sont les siennes, de lancer le mouvement afin de le faire grandir, d'y rallier l'ensemble de la FGTB et des forces réellement progressistes de ce pays.

L'écrivain français Paul Nizan disait que « *Le faux courage attend les grandes occasions... Le courage véritable consiste chaque jour à vaincre les petits ennemis* ». Nous ne voulons pas être faussement courageux. Ce gouvernement, par les mesures qu'il prend, au quotidien, façonne un projet de société qui est à l'opposé du nôtre, de celui que nos combats ont conquis. Chaque jour, il renforce l'individualisme, détruit un peu plus la sécurité sociale et les services publics, favorise les intérêts financiers, attise la haine et le rejet...

Attendre **la** grande occasion, si ce n'est pas un moyen de justifier son inaction, c'est prendre le risque de s'opposer quand il sera trop tard, quand il n'y aura plus rien à défendre... Cela n'est pas envisageable !

Bien au contraire, il nous faut porter le fer contre toutes les mesures prises, sans céder au discours dominant qui voudrait nous faire succomber au fatalisme, nous faire croire qu'il n'y a pas d'alternatives possibles.

Nous sommes nombreux au sein de la FGTB à dire que nous sommes face au pire Gouvernement de l'après-guerre. Le dire c'est bien mais en tirer toutes les conséquences serait mieux. Il faut être cohérent et agir en conséquence ! Plutôt que de perdre de l'énergie et du temps sur des questions de personnes et de structures, il faut remettre en avant nos Valeurs, nos Principes, nous serrer les coudes et nous battre ensemble.

Nous savons, et c'est peut-être l'une de nos seules certitudes, que la société n'est rien d'autre que le résultat du rapport de force qui s'exprime en son sein **à un moment donné**. Que rien n'est immuable, que tout peut changer. Mais pour cela il faut prendre conscience de la force que nous représentons, de l'importance de notre projet de société et de la responsabilité qui est la nôtre dans sa défense.

Il nous faut agir pour pouvoir toujours affronter notre reflet dans le miroir, ou dans les yeux d'un enfant !

Agir pour ne pas, qu'un jour, nos enfants comprennent et nous reprochent d'avoir, par notre passivité, collaboré à la destruction des solidarités et laisser croire que la résignation peut être une solution face à la haine, à la bêtise et aux égoïsmes !

Agir enfin, car nous sommes animés d'un idéal, nous sommes porteurs d'un projet de société qu'il nous faut défendre coûte que coûte, pour que nos enfants, forts de l'exemple que nous leur donnerons de notre engagement, puissent eux aussi poursuivre le développement de l'État social de services publics.

Voilà la responsabilité qui est la nôtre aujourd'hui et la raison pour laquelle nous ne baisserons jamais les bras !

Voilà pourquoi nous avons voulu mettre en exergue la déclaration du Camarade Salvador Allende et rappeler en ce début d'année que « *l'Histoire est à nous et (que) ce sont les Peuples qui la font* » !

Patrick Lebrun  
Secrétaire général de l'IRW-CGSP

Laurent Pirnay  
Secrétaire général adjoint de l'IRW-CGSP

# LA SÉCURITÉ SOCIALE : UN TRÉSOR DE SOLIDARITÉ À DÉFENDRE

On dit souvent que notre Sécurité sociale est la cathédrale du mouvement ouvrier ! Mais ce joyau est aujourd'hui à la merci de pillards et d'iconoclastes qui veulent la mettre à bas. Rappelons ici l'origine, les fondements et les principes de la Sécurité sociale !

La sécurité sociale est un système d'assurance sociale dont le but est de compléter ou de remplacer le revenu professionnel du travailleur en vue de le préserver des conséquences des principaux risques sociaux. Si nous venons d'en fêter les 70 ans, la Sécu a déjà une bien plus longue histoire liée à celles de l'industrialisation et du développement du mouvement ouvrier.<sup>1</sup>

Elle a été mise en place par la loi du 28 décembre 1944 après des discussions pendant la Résistance entre des représentants des syndicats, du patronat et du gouvernement.

Le **Pacte social** est né et en échange de la paix sociale, il admet le principe de la participation des travailleurs à l'économie et celui de la concertation sociale. Ainsi, la Sécu deviendra obligatoire et sera gérée paritairement par les travailleurs et le patronat, et ensuite en tripartite avec le gouvernement.

Concrètement, la sécurité sociale assure au moins deux fonctions :

- en cas de perte de salaire (chômage, pension, incapacité de travail), elle verse au travailleur un **revenu de remplacement** ;
- en cas de maladie mais aussi face à l'augmentation de certaines dépenses (éducation des enfants), elle assure des **revenus complémentaires**.

### Un principe fondamental : la solidarité

Cela paraît évident aujourd'hui mais ce système est le résultat de nombreuses luttes et une des plus grandes conquêtes du mouvement ouvrier. En effet, sans elle, nous devrions, comme par le passé, travailler toute l'année et craindre comme la peste la maladie, la vieillesse, l'accident de travail, la perte de son emploi !

On parle dès lors d'assurance sociale parce qu'il s'agit bien d'une assurance (on cotise pour couvrir les risques) mais qui diffère des assurances privées parce qu'elle est basée sur la solidarité. En effet, dans une assurance privée, la prime est calculée en fonction du risque et ce dernier n'est pas nécessairement couvert s'il est trop grand. Tandis qu'avec la Sécu, les cotisations se font en fonction des revenus de chaque travailleur. Plus encore, on ne cotise pas pour soi, il y a des transferts entre toutes les catégories sociales.

Ainsi, la Sécu redistribue les revenus au sein de toute la société et assure donc une double solidarité. La première est dite horizontale car les actifs paient pour les « inactifs » (chômeurs, pensionnés), les bien-portants pour les malades, les familles sans enfants pour celles qui en ont, etc.

La seconde est verticale car chacun contribue à hauteur de sa rémunération tandis que les prestations sont plafonnées.

L'objectif principal de la sécurité sociale est ainsi atteint : elle permet de résorber significativement la pauvreté et les risques d'y retomber. Sans la Sécu, le taux de pauvreté serait en Belgique de près de 50 %. C'est énorme ! La Sécurité sociale est un mécanisme indispensable sur la voie du Progrès social.

### Précisions sur les cotisations : le salaire socialisé

C'est l'employeur qui effectue le versement des cotisations salariales à l'Office national de sécurité sociale (ONSS) qui les répartit ensuite aux différentes branches de la Sécu<sup>2</sup>. Depuis que la Sécu est obligatoire, les cotisations sont versées directement à partir du salaire brut du travailleur. Que ce soit la cotisation du travailleur salarié (13,07 %) ou celle versée par l'employeur (24,77 %), il s'agit bien du même salaire qui est dû au travailleur pour la prestation accomplie. On appelle cela le *salaire socialisé*, c.-à-d. le salaire qui revient à l'ensemble des travailleurs qui en ont besoin et qui est versé dans un pot commun appelé la sécurité sociale. Bref, les cotisations sociales sont une part de **notre salaire** que nous décidons de mettre en commun.

Il est donc malhonnête de parler de « charges patronales » ! La part socialisée de notre rémunération (les cotisations) alimente la solidarité en termes de santé, de pension, d'allocations de chômage, etc.

Le patronat parle de « charges » car il souhaite combattre les solidarités financées par les cotisations.

Le problème fondamental de la sécurité sociale aujourd'hui est le manque structurel de financement dû essentiellement aux politiques de « réductions de charges » généreusement et sans contreparties accordées au patronat en vue de favoriser la compétitivité des entreprises...

Pour combler ce manque de financement, il a fallu recourir à des financements alternatifs mais ceux-ci sont loin de suffire et changent le rapport de force. En effet, lorsque la sécurité sociale est financée exclusivement par le salaire, les travailleurs ont, de droit, leur mot à dire, la sécu leur « appartient ». Il en va tout autrement lorsque le financement est assuré au travers de la fiscalité !

Aujourd'hui, de manière criminelle, le gouvernement s'apprête à ne plus assurer sa dotation d'équilibre au budget de la sécurité sociale...

## Les bases fondamentales de la Sécu

Dès le début, les objectifs de la sécurité sociale ont donc été de garantir aux travailleurs un revenu face aux risques sociaux.

Grâce à la combinaison du principe d'assurance (un niveau d'allocations en fonction des cotisations versées et donc proportionnelles aux salaires) et du principe de solidarité, la Sécu rencontre un objectif d'égalité (à chacun selon ses besoins), d'efficacité (la mise en commun des cotisations permet de couvrir mieux et beaucoup plus de risques) mais aussi de cohésion sociale, c'est-à-dire permet à une société d'assurer le bien-être de tous ses membres.

On y pense trop peu mais il s'agit là d'un système révolutionnaire. En effet, l'organisation de la redistribution par la sécurité sociale permet de concrétiser, de rendre effectif, l'ensemble des droits sociaux que reconnaît notre Constitution à la suite des Droits de l'Homme. C'est concrètement que la protection sociale réalise le droit au travail, le droit à la santé, le droit à vivre dignement, le droit au repos et au loisir, le droit à la sécurité matérielle, le droit à un minimum de moyens d'existence, le droit à un travail décent, etc.

**La Sécu affirme haut et fort que l'Homme n'est pas une marchandise !**

### À qui profite le crime ?

Depuis plusieurs décennies, le financement et le fonctionnement de la sécurité sociale sont mis à mal. Pour justifier ce détricotage, certains évoquent la nécessaire réduction des dépenses publiques, la compétitivité des entreprises ou la création d'emploi.

Pourtant, dans notre quotidien nous constatons que l'austérité n'améliore par la situation (au contraire) et que les cadeaux faits aux entreprises servent non pas à la création d'emplois ou à l'investissement, mais bien à augmenter, encore et toujours, le profit des actionnaires !

Alors, il nous faut nous poser la question de savoir pourquoi un tel acharnement contre la sécurité sociale ?

Tout simplement parce que les milliards d'euros qui sont mis en commun par les travailleurs servent, **immédiatement**, à payer les pensions, les allocations de chômage... Par le mécanisme mis en place au travers de la sécurité sociale, des montants importants échappent aux assurances privées, à la sphère financière, à l'accumulation capitaliste.

Au travers de la sécurité sociale (mais il en va de même avec l'organisation des services publics) nous protégeons une part importante de la richesse produite (de la richesse que nous produisons) des intérêts privés et égoïstes, de la finance !

Remettre en cause la sécu c'est, tout simplement, vouloir favoriser les assurances individuelles. Au travers des « réformes », le gouvernement entend offrir au privé les 100 milliards d'euros du budget de la Sécu. L'exemple le plus flagrant est la remise en cause de la pension légale pour favoriser la création d'un deuxième pilier de pension !



### Pas touche à la Sécu !

Depuis une trentaine d'années, les dépenses de sécurité sociale sont mises sous pression. La part des recettes dans le PIB a connu une forte croissance entre 1970 et 1984, passant de 12,2 % à 20,3 %. Elle a ensuite baissé pour atteindre 17,4 % en 1990. Depuis 2004, elle augmente de nouveau pour atteindre 22,2 % en 2014. C'est considérable ! Mais la tendance diminue à nouveau.

Ainsi que le rappelait un récent congrès de l'Interrégionale wallonne de la CGSP, « il faut constater que, dès le milieu des années septante, la croissance réelle de la couverture sociale ralentit. Dès cette époque s'amorce un changement de conception du rôle de la protection sociale. On passe d'une logique de besoins (les recettes sont adaptées aux dépenses) à une logique de moyens (les dépenses et prestations sont adaptées aux moyens). Le financement de la sécurité sociale se fait au travers d'*enveloppes fermées* à l'intérieur desquelles se réalisent des arbitrages.

Ces transformations sont légitimées dans le discours néolibéral dominant par des représentations qui véhiculent une vision réductrice et tronquée de la protection sociale en procédant à une redéfinition implicite de ses objectifs. La Sécu est de plus en plus considérée comme une simple béquille sociale du libéralisme et non plus comme l'organisation collective de la solidarité. »

Avant la Sécurité sociale, en cas de perte de revenus, il fallait s'en remettre à la charité, il fallait mendier ou dépendre de quelqu'un d'autre. Grâce à la solidarité qui s'exprime au travers de la mise en commun d'une partie de notre salaire (car les cotisations sociales sont **notre** salaire), nous garantissons notre indépendance et notre émancipation et nous nous protégeons mutuellement. Ensemble on est plus fort !

1. Pour une histoire de la Sécurité sociale, voir <https://www.socialsecurity.be>

2. FAMIFED, l'ONEM, l'ONP, l'INAMI, FEDRIS (ex-FAT et FMP) et l'ONVA.

**J.-F. Tamellini :**

**« La Sécu n'est pas une variable d'ajustement budgétaire »**

*Tribune a rencontré le Cde Jean-François Tamellini, Secrétaire fédéral de la FGTB, en charge des négociations qui viennent de se terminer sur le projet d'accord interprofessionnel.*

**Quelles sont les attaques que subit actuellement la sécurité sociale ?**

La Ministre des Affaires sociales, Maggie de Block, a déposé un projet de loi remettant en cause le financement de la Sécurité sociale et mettant clairement en péril sa pérennité.

Pour rappel, à côté des cotisations sociales et du financement alternatif, la sécurité sociale est financée par ce qu'on appelle la dotation d'équilibre ainsi que par la dotation classique de l'État. Et ce sont ces éléments essentiels à l'équilibre de la Sécurité sociale que la Ministre veut fragiliser.

Ainsi, le projet évoque clairement comme objectif « *la contribution de la sécurité sociale dans la réalisation des objectifs budgétaires tels que déterminés dans le Pacte de Stabilité* ». Le projet spécifie également que ce mécanisme de correction permettra de faire respecter la « *neutralité budgétaire des accords sociaux conclus entre partenaires sociaux* ». Deux exemples pour illustrer les conséquences de ce dernier point : concernant le récent projet d'AIP, si les mesures liées aux prépensions ont un coût, elles pourraient être compensées par une diminution des prestations de Sécu. Autre exemple : le gouvernement a défini une enveloppe fermée pour la reconnaissance de la pénibilité, qui on le sait, sera trop faible. Si nous souhaitons obtenir davantage, il faudrait compenser en diminuant les prestations de sécurité sociale.

La sécurité sociale devient donc une variable d'ajustement budgétaire, rien de plus !

**Quelles seront les principales conséquences de ces attaques ?**

Ces nouvelles mesures mettraient à mal le financement de la sécurité sociale et

en casseraient le caractère assurantiel. La Sécu a été conçue comme une assurance permettant aux travailleurs de faire face aux aléas de la vie et de leur garantir une protection sociale suffisante pour vivre dignement.

Par ailleurs, la Sécu, en tant qu'instrument de redistribution des richesses, a toujours permis de lutter contre les inégalités et de réduire la pauvreté. À l'instar des services publics.

Ceux qui auront les moyens pourront continuer à se soigner et vivre dignement. Tant pis pour les autres !

**Comment le gouvernement justifie-t-il ces mesures ?**

L'objectif avoué du gouvernement vise à consacrer la compétitivité des entreprises avant tout.

Ils ne considèrent dès lors la sécurité sociale, financée par ce qu'ils appellent des « charges sociales », que comme un frein à l'emploi.

Le gouvernement vise donc à casser l'un des piliers de notre modèle social pour en privatiser des pans entiers. Ce projet de loi, comme l'a démontré Pascale Vielle lors de son audition au Parlement le 13 janvier dernier, a en fait un objectif de gouvernance et non pas de refinancement. Les logiques budgétaires prendraient le pas sur les objectifs de réponses essentielles aux besoins des assurés sociaux. Les arbitrages politiques se substitueraient à la gestion paritaire entre interlocuteurs sociaux basés sur les réalités de terrain. Et on assisterait donc à une rupture totale du modèle solidaire tel que nous l'avons construit vers un modèle libéral anglo-saxon, avec toutes les dérives que cela comporte...

**Qui profite de ces remises en cause de la sécurité sociale ?**

Globalement, et ils ne s'en cachent pas, les représentants des employeurs se réjouissent des réformes proposées par le gouvernement en la matière. Les compagnies d'assurances privées et autres fonds



J.-F. Tamellini

de pensions observent attentivement également les réformes. Mais si on pousse l'analyse plus en profondeur, il apparaît clairement que la N-VA poursuit son processus de fragilisation de l'État fédéral, en s'attaquant à ce qui reste de l'un des derniers ciments de la solidarité au sein de ce pays. Avec le consentement du MR...

**N'y a-t-il pas d'autres choix que de rogner sur les dépenses sociales ?**

Lorsqu'on analyse les budgets de la sécurité sociale, on se rend compte que le problème ne vient pas des dépenses, mais bien des recettes. Autrement dit, ce sont les réductions de cotisations sociales non liées à la création d'emplois et les décisions prises par ce gouvernement, notamment le tax-shift, qui vident les caisses de la Sécu !

La FGTB a démontré que l'intégralité des dividendes versés par les entreprises privées à leurs actionnaires est financée par les réductions de cotisations sociales et autres cadeaux octroyés aux (grandes) entreprises. Autrement dit, les réductions de cotisations sociales ne servent pas à créer de l'emploi mais à récompenser les actionnaires.

Il convient donc de réalimenter les caisses de sécurité sociale en récréant de l'emploi de qualité. Via notamment la réduction collective du temps de travail avec embauche compensatoire et maintien du salaire, mais aussi en conditionnant les réductions de cotisations sociales à la création d'emplois de qualité. Il apparaît par ailleurs indispensable, afin de soulager la pression sur les travailleurs, de creuser d'autres sources de financement liées au capital. Pour rappel, l'Inspection Spéciale des Impôts (ISI) a récemment introduit un recours visant à la récupération d'un préjudice de 36 milliards € dans le dossier de la Déclaration libératoire unique (DLU) qui permettrait aux fraudeurs fiscaux de régulariser leurs capitaux en Belgique.

## Cinquante milliards d'austérité en cinq ans, pour quels résultats ?

*Aujourd'hui, au nom de l'austérité, nos gouvernements nous imposent des sacrifices immenses ! Tant nos salaires que notre protection sociale sont l'objet des tirs nourris des politiques belges et européennes. Au nom de quoi ? Dans quel but ? Tant de souffrances et tant de malheurs encore promis annoncent-ils des jours meilleurs ?*

Rien n'est moins sûr ! Cet article se base sur l'étude que la Plateforme ACiDe a de publiée et qui a été reprise partiellement dans le journal *L'Echo* le 30 novembre dernier.

La plateforme d'audit citoyen de la dette publique en Belgique (ACiDe), dont l'Interrégionale wallonne de la CGSP est membre, a été créée le 19 février 2013. Elle vise non seulement à analyser de manière critique la politique d'emprunt menée par les autorités mais également à nous sensibiliser aux choix politiques que cela représente et aux conséquences sur les populations qu'ils engagent.

Depuis le début de l'année 2012, dans le but affiché d'assainir les finances publiques, de réduire la dette, et de retrouver la croissance, les deux gouvernements belges successifs ont mis en œuvre des programmes d'austérité pour plus de 50 milliards d'euros, et au minimum 10 milliards supplémentaires sont déjà programmés pour les deux années à venir...

De 2012 à 2014, le gouvernement Di Rupo a mis en œuvre des programmes d'austérité pour 29,4 milliards d'euros sur 3 ans, dont la moitié a consisté à couper dans les dépenses publiques. C'est encore pire avec le gouvernement Michel entré en fonction en octobre 2014 !

À chaque trimestre, de nouvelles mesures d'économies imposent aux citoyen(ne)s de se serrer encore un peu plus la ceinture. Une histoire sans fin : fin août 2016, le gouvernement annonçait que la Belgique allait encore devoir trouver 7,8 milliards d'ici 2018...

### L'heure du bilan

#### 1. Augmentation de la dette

Grâce aux mesures d'austérité, la dette publique belge allait se résorber progressivement. Ce n'est pas vraiment ce qui s'est passé ! Elle a augmenté de 7 pp pour atteindre 106 % fin 2015. Oups... Au premier trimestre 2016, elle s'élevait à 109,2 % du PIB !

#### 2. Non-respect des trajectoires budgétaires

D'années en années, l'équilibre budgétaire est reporté. Au cours de l'année 2016, le gouvernement Michel a décidé de maintenir l'objectif d'équilibre en 2018, mais il apparaît de plus en plus évident que cela sera impossible.

#### 3. Souffrances populaires en augmentation

Selon les affirmations répétées *ad nauseam*, toutes les mesures prises ces dernières années devaient être globalement indolores pour les citoyens.

Soyons sérieux, quasiment toutes les catégories sociales ont été impactées (travailleurs, chômeurs, femmes, jeunes, étudiants, fonctionnaires, indépendants, retraités, malades, handicapés...).

En 2015, la Belgique a connu sa plus forte hausse du taux de pauvreté sur les 10 dernières années, touchant particulièrement les jeunes, les femmes, les sans-emploi et les familles monoparentales. Par exemple, le taux de pauvreté chez les jeunes (16-24 ans) est passé de 15 % en 2010 à plus de 20 % en 2015.

Près de 30 000 personnes ont été exclues du chômage rien que sur l'année 2015. Les CPAS sont au bord de l'implosion. De nombreux services de proximité et à la personne (accueil de l'enfance, enseignement, sports, culture, travaux publics, politique des personnes âgées...) ont été rabetés ou remis en cause. La liste pourrait continuer encore longtemps.

### Pourquoi cette obstination dans l'erreur ?

Tout citoyen(ne) est en droit de se demander pourquoi, alors que plusieurs études et les chiffres d'Eurostat montrent que les mesures d'austérité sont inefficaces, nos gouvernements persistent et signent dans cette orientation.

Une partie de la réponse se trouve sans doute dans le fait que cette orientation n'est pas nuisible pour tout le monde. Prenons quelques chiffres : les profits nets engrangés par les sociétés belges cotées en Bourse en 2015 se sont élevés à 18,3 milliards d'euros, soit une progression de 32,7 % par rapport à l'année précédente ; les 20 entreprises de l'indice Bel 20 ont distribué 11,1 milliards d'euros à leurs actionnaires en 2014, soit 11,4 % de plus qu'en 2013 ; etc.

Il apparaît donc clairement que ce n'est pas la crise pour tout le monde : les détenteurs de capitaux, les créanciers de la dette, les grandes banques et les multinationales se portent très bien.

### Des alternatives existent

Diminuer les dépenses publiques ou détruire les droits sociaux ne permet pas de réduire le déficit budgétaire ou la dette publique. Pire, en période de ralentissement économique, cela produit exactement l'effet inverse !

Pourtant, des solutions crédibles existent, comme refinancer la dette via une intervention de la BCE, ou via l'utilisation d'une banque publique ; diminuer la dette en faisant contribuer les détenteurs de capitaux ou encore remettre en cause le paiement des dettes illégales et illégitimes.

Tout ceci devra également se combiner avec une réelle harmonisation fiscale de l'impôt des sociétés au niveau européen, une lutte sans merci contre la grande fraude fiscale, ou encore une réduction collective du temps de travail.

*Vous trouverez une version complète de cet article sur le site d'ACiDe : <http://www.auditcitoyen.bel>*

## La semaine de 4 jours à Bruxelles : un véritable projet de société !

**Le partage des emplois par la réduction généralisée du temps de travail est un véritable projet de société que notre organisation syndicale promeut de longue date et qu'il est temps de développer pour sortir du désastre social dans lequel nous précipitent chaque jour davantage les vieilles recettes néolibérales et les politiques d'austérité.**

**Ce projet de société est une réponse pertinente à l'évolution du monde du travail, au chômage de masse et à l'aggravation des inégalités sociales. À Bruxelles, des projets sont à l'étude et des expériences pilotes devraient bientôt être lancées.**

« Le monde a changé, il faut s'adapter aux nouvelles réalités économiques et aux tendances du monde du travail », entend-on souvent pour exiger plus de flexibilité et l'abandon d'acquis sociaux. Le slogan au bon sens trompeur « Il faut travailler plus pour gagner plus » a contaminé les esprits. Une cure de désintoxication s'impose ! Pour les hommes et les femmes de gauche, le temps est venu de porter l'alternative qui nous mènera vers une répartition plus équitable des richesses. Et cette nouvelle répartition doit porter sur la fiscalité et sur le temps de travail !

### **Les temps changent, oui... Raison de plus !**

Depuis les années 80, on a assisté à une financiarisation progressive de l'économie. Jusqu'alors, le contrat social organisait une redistribution plus ou moins équitable des gains de productivité entre les travailleurs, les actionnaires, la recherche-développement et les investissements. Les actionnaires ont exigé toujours plus de rendement. Et en trois décennies, c'est quelque 30 % des bénéfices de la croissance qui ont glissé de la poche des travailleurs vers le portefeuille déjà bien dodu des actionnaires. Les gains constants de productivité engendrés par la mécanisation et les nouvelles technologies tuent l'emploi. Alors que

nous produisons cinq fois plus qu'il y a trente ans, cette production nécessite de moins en moins d'heures de travail. Dans ce contexte, c'est une croissance sans emploi qui s'impose et le chômage de masse s'accroît inexorablement.

C'est la situation que nous connaissons et qui est le résultat de politiques néolibérales et sociales-démocrates assujetties à la sphère financière et aux multinationales. Or, il n'est à cela rien d'inéluctable. C'est le rôle même de la politique que d'apporter des solutions adaptées aux évolutions de la société en faveur du plus grand nombre et non des seuls nantis.

Le partage du temps de travail est un objectif historique de la gauche, mais c'est aussi l'approche la plus juste, la plus efficace et la moins coûteuse pour lutter contre le chômage.

### **Tout le monde y gagne !**

Selon les estimations, une diminution généralisée du temps de travail de 38 à 32 heures par semaine pourrait créer entre 300 000 et 500 000 emplois<sup>1</sup>. S'ensuivrait une dynamique vertueuse par laquelle le chômage régressera, générant des économies importantes pour la sécurité sociale et des rentrées pour l'État sous la forme de cotisations sociales des travailleurs et des employeurs. Grâce à ces économies et recettes nouvelles, la réduction du temps de travail pourrait être soutenue sur le plan budgétaire. Les travailleurs, pour leur part, verront leur pouvoir d'achat maintenu ou amélioré et contribueront à la relance de l'économie par la consommation des ménages. Au niveau global, le nombre d'emplois à temps partiel, qui concernent majoritairement les femmes, aura tendance à diminuer au profit d'emplois à temps plein ; le revenu moyen des travailleuses augmentera. On connaîtra ainsi une réduction des inégalités entre hommes et femmes. Du point de vue psychosocial, le bien-être grandira grâce à un meilleur équilibre entre vies professionnelle et privée. L'expérience démontre en effet que des hommes et des femmes

plus heureux sont plus efficaces, plus créatifs et plus rentables, ce que les employeurs apprécieront.

### **Bruxelles sur la bonne voie ?**

Des résistances subsistent. Elles sont de nature idéologique, liées à la crainte du changement ou simplement dues à un manque de courage politique... Mais les mentalités évoluent et les pouvoirs publics bruxellois ont annoncé il y a un an leur volonté de mettre en œuvre la semaine des quatre jours dans la région qui compte environ 100 000 demandeurs d'emploi dont de nombreux jeunes sous-qualifiés. Des expériences-pilotes sont annoncées au sein de l'agence Bruxelles-Propreté et pour le personnel communal de Saint-Josse. Une étude de faisabilité est en cours et devrait bientôt remettre ses conclusions. Pour la CGSP-Bruxelles, le projet est excellent, mais doit réserver une vraie place à la concertation. Nous y défendrons le principe d'une réduction massive et collective du temps de travail avec maintien du salaire et embauche obligatoire qui sont, de notre point de vue, les conditions du succès de cette réforme majeure et résolument progressiste.

*Rudy Janssens*

*Secrétaire général de la CGSP-Bruxelles*



**Pour aller plus loin :** *La semaine de 4 jours en 32 heures – Le partage ou la barbarie*, Éd. Cepag, nov. 2016 ;

[www.cepag.be](http://www.cepag.be)

1. *Temps de travail : évolutions historiques et enjeux de court et moyen termes* par Philippe Defeyt, Institut pour un développement durable (IDD) – janvier 2016.

## Transfert des Maisons de repos (MR) et Maisons de repos et de soins (MRS)

*Depuis la 6<sup>e</sup> réforme de l'État, la FGTB wallonne travaille en collaboration avec les différentes centrales professionnelles pour déterminer un positionnement sur ces nouvelles compétences. En février 2015, la FGTB wallonne avait déjà pris plusieurs positions, développées et affinées depuis.*

### Balises et revendications

Pour répondre au besoin du vieillissement, la Wallonie devrait créer minimum 1 500 lits/an en MR/MRS, soit doubler l'augmentation actuelle de son offre d'accueil. Il conviendrait donc d'augmenter les quotas réservés aux secteurs associatif (21 %) et public (29 %) dans le Code wallon de l'action sociale et de la santé afin de garantir une accessibilité financière aux bas revenus et une prise en charge de qualité des résidents.

L'augmentation de cette offre publique et associative doit être envisagée comme un vecteur de développement économique et social régional. La FGTB wallonne défend le lissage et la dé-consolidation des investissements en infrastructures. L'avantage est de porter leur subvention à 100 % pour les secteurs public et associatif.

Par contre, si l'ouverture de cette subvention au secteur commercial est obligatoire en raison des règles européennes, elle doit alors être assortie de conditions supplémentaires (forme juridique de société à finalité sociale, absence de distribution de dividendes...).

Les partenariats privé-public sont à éviter vu le coût plus important à terme d'une rente locative et le risque d'une privatisation de la gestion ainsi que d'une diminution du poids du secteur public.

Les structures alternatives faisant l'objet d'un décret (Centre d'accueil/de soins de jour, de soirée et/ou de nuit, lits de court séjour) doivent être développées dans une complémentarité renforcée avec les institutions de soins et être soumises, comme les MR/MRS, à des normes d'agrément et de subventionnement. Il faut aussi encourager la création de résidences-services sociales pour que ce type de structure soit accessible aux revenus les plus bas. La FGTB wallonne revendique enfin un relèvement des normes d'agrément et de subventionnement pour améliorer la qualité de vie des



résidents et les conditions de travail.

Ces normes doivent prendre en compte l'ensemble des travailleurs : le personnel de soins mais aussi d'entretien, de cuisine, de maintenance et le personnel administratif. Le cadre budgétaire wallon ne peut en aucun cas justifier des choix au rabais concernant la création de places d'hébergement et l'amélioration des normes de personnel.

### Approche qualité

S'il paraît intéressant de renforcer la qualité des services et des soins, il ne faudrait pas que cette approche aboutisse à une situation de quasi-monopole de quelques grandes structures seules capables de répondre à des normes trop strictes. Ces normes doivent donc être intégrées dans le projet de vie de l'institution dont l'élaboration doit impliquer les travailleurs via les organes de concertation.

La FGTB wallonne s'oppose à l'hyperspécialisation et la segmentation des tâches, qui entraîne une logique de travail à la chaîne et une perte de la dimension relationnelle et humaine dans la prise en charge.

### Accessibilité

Si on compare le revenu total disponible (1 307 €) au coût moyen d'un hébergement (1 487 €), on constate que plus de la moitié des personnes âgées n'ont pas les moyens suffisants. Le transfert de compétences est l'occasion de garantir l'accessibilité en contrôlant davantage les prix. Il faut ainsi inclure, dans le prix de base, les services d'usage quotidien et orienter prioritairement les moyens publics vers les structures offrant une accessibilité financière au plus grand nombre.

Pour y parvenir, la FGTB wallonne souhaite que l'agrément des institutions par la Région soit aussi conditionné à des critères relatifs aux prix d'hébergement.

*Article paru dans Echo FGTB de décembre 2016.*

## LE CETA RECALÉ PAR LA COMMISSION FRANÇAISE DES DROITS DE L'HOMME

Dans un texte de deux pages, court et clair, la Commission nationale consultative des droits de l'Homme (CNCNDH) résume son étude approfondie des plus de 2 000 pages de l'accord CETA. Malgré son avis consultatif, ce rapport est tellement critique envers le CETA et son effet sur les droits de l'Homme que le gouvernement français devra le prendre en compte avant de décider le vote de la ratification.



### Ne sacrifions pas les droits de l'homme aux intérêts commerciaux

Paris - le 15 décembre 2016 – La CNCNDH a réalisé une étude très étayée de l'accord économique et commercial global conclu entre l'UE et le Canada (CETA) sous l'angle du respect des droits de l'homme, des droits économiques et sociaux, des principes environnementaux, mais aussi sous l'angle de justiciabilité et de l'État de droit. La CNCNDH recommande très vivement la réouverture des négociations afin que les enjeux liés aux droits de l'homme soient pleinement respectés et appliqués.

Le CETA est présenté par la Commission européenne comme un accord de « nouvelle génération », qui, dans son volet « commerce », a l'ambition non seulement de réduire les barrières tarifaires mais également les barrières non-tarifaires (les normes sociales et environnementales notamment) aux échanges et au commerce. C'est parce que le CETA servira de modèle pour les futurs accords bilatéraux de l'UE avec ses partenaires, que la CNCNDH a voulu s'en saisir, afin d'analyser l'impact du CETA sur le respect effectif des droits de l'homme.

### L'incertitude quant aux effets du CETA sur la croissance et l'emploi

L'objectif annoncé par les défenseurs du CETA est de dynamiser la croissance et l'emploi au sein des États parties. Cependant, les études d'impact réalisées tendent à contredire ou à fortement nuancer les effets positifs qu'engendrerait

cet Accord. C'est pourquoi, la CNCNDH recommande que soit réalisée une étude d'impact solide, ventilée par secteur d'activité et par pays, afin d'éclairer au mieux la décision des citoyens et des parlements nationaux au moment où la question de la ratification du CETA sera posée.

### Le CETA : entre déficit démocratique et insécurité juridique

La mise en œuvre provisoire du CETA soulève un véritable enjeu démocratique. En effet, une partie de l'accord pourrait entrer en vigueur avant même la procédure de ratification devant les parlements nationaux, mais si les parlements nationaux rejettent le CETA, qu'advient-il de la partie de l'accord déjà entrée en vigueur ? C'est pourquoi la CNCNDH recommande très vivement à la France de saisir la Cour de Justice de l'Union européenne.

### Le risque pour l'effectivité des droits de l'homme

Le CETA est qualifié d'« accord vivant », doté d'un mécanisme de « coopération réglementaire » ayant pour objet l'harmonisation des normes entre les États parties. Il s'avère que ce mécanisme de coopération s'apparente plus à un « marchandage » des normes sanitaires, industrielles, et environnementales, dont le seul objectif serait de faciliter le commerce et l'investissement et non de tendre vers un respect effectif des droits de l'homme.

### Les droits sociaux en péril

Les garanties prévues par le CETA pour préserver les acquis sociaux internationaux sont largement insuffisantes.

La CNCNDH recommande que des garanties fortes, contraignantes et faisant l'objet de sanctions, le cas échéant, soient incluses dans ce type d'accords, et qu'il soit donné à la société civile et aux organisations syndicales les moyens matériels de participer au suivi de la mise en œuvre des droits sociaux.

### Un accord aveugle quant à l'urgence climatique et environnementale

Un an après l'adoption historique de l'Accord de Paris, le CETA aurait pu être le premier accord de commerce et d'investissement climato-compatible. C'est pourtant loin d'être le cas. L'accord n'établit aucun régime préférentiel pour les énergies renouvelables et propres, et remet totalement en cause la conception européenne du principe de précaution.

### Le règlement des différends entre investisseurs et États

Ignorant les systèmes judiciaires européens et canadiens, pourtant réputés efficaces, le CETA établit un tribunal composé d'arbitres dont l'impartialité et l'indépendance ne seront pas assurées. La CNCNDH recommande notamment la mise en place de la règle d'épuisement des voies de recours internes avant la saisine du tribunal permanent des investissements.

Le rapport et l'avis de la CNCNDH peuvent être téléchargés sur leur site : <http://www.cncdh.fr/fr/publications/ne-sacrifions-pas-les-droits-de-lhomme-aux-interets-commerciaux-avis-sur-le-ceta-et-les>



## « Vigilance ! »

En ces temps troublés, nous nous devons de constater que nos politiques se battent comme des chiffonniers, sans plus avoir à l'esprit le bien commun et comment mieux vivre demain.

Dans ce monde qui malheureusement perd ses repères, il ne faut pas oublier que nous ne pouvons être forts qu'unis.

Tous les combats d'ouvriers n'ont été gagnés que grâce à l'unité des travailleurs, de **tous** les travailleurs ! Bien évidemment nous avons essuyé des défaites, pas toujours parce que nous étions divisés, on ne peut pas toujours sortir vainqueur.

Nous insistons donc sur le fait que l'important est d'essayer de mener nos combats **tous ensemble** afin de porter haut nos idéaux et de pouvoir les adapter en textes législatifs.

Certes il doit y avoir un débat sur base de nos revendications mais dès la conclusion de celui-ci, nous devons tous être solidaires ! C'est seulement à ce prix que nous pouvons espérer réussir.

Il nous reste encore 2017 pour analyser les programmes des partis politiques qui se présenteront à nous, en 2018 pour les élections communales et en 2019 pour les élections fédérales et régionales.

### **Le vote est un droit qui a été acquis de haute lutte !**

Dans les mois à venir nous estimons essentiel d'analyser quel parti défend les services publics et surtout lequel sera susceptible de nous donner les moyens de faire fonctionner ceux-ci.

### **Certains vous diront qu'il faut privatiser mais nous disons NON.**

Il suffit de regarder en Grande-Bretagne. Les Chemins de fer ont été privatisés et quand il a fallu insuffler de l'argent pour rénover des lignes vétustes (malheureusement souvent suite à différents accidents), les sociétés privées ont préféré se défilier et c'est le Service public qui a dû palier à ces manquements.

Le glissement de nos compétences vers le privé est pour nous **INACCEPTABLE !**

Cela a un coût et exclut de facto toute une partie de la population, généralement les plus faibles.

Si nous prenons l'exemple des soins de santé, nous pouvons voir que les coûts supplémentaires à charge des patients (décidés par la Ministre de la Santé) pèseront dorénavant beaucoup plus lourdement sur les personnes dont les revenus sont les plus faibles et qui bien souvent ne peuvent se permettre de disposer d'une assurance hospitalisation privée.

Par contre en ce qui concerne une minorité des plus nantis, ces coûts ne représenteront que des clopinettes !!

**En conclusion, nous n'avons qu'un seul souhait : que ne nos futurs combats soient menés tous ensemble, ce n'est que de cette manière que nous serons les plus forts !**

*M. Jacobs*

## COMITÉ B

## Travail flexible : un accord du bout des lèvres de la CGSP

*Après six réunions avec l'Autorité (3 informelles et 3 réunions du Comité B), le projet d'arrêté royal modifiant diverses dispositions en matière de travail flexible a été soumis au comité des sous-secteurs fédéraux de notre secteur à deux reprises et c'est à une faible majorité des sous-secteurs qu'un accord pour la CGSP s'est profilé.*

**Que contient ce projet ?**

**1. La création d'un cadre pour le travail en bureau satellite**

Ceci devrait permettre à certains membres du personnel qui n'avaient pas accès au télétravail d'opter pour un lieu de travail plus proche de leur domicile et ainsi réduire leur temps de déplacement.

Après négociation, les frais de déplacement supplémentaires liés au travail en bureau satellite seront pris en charge par l'Autorité.

**2. Télétravail**

Le télétravail pourra être à l'avenir réparti sur l'année au lieu du mois tout en restant limité à 3/5<sup>e</sup> du régime de travail applicable au travailleur.

Il est en outre précisé que le travail en bureau satellite et le télétravail ne pourront ensemble jamais occuper la totalité du régime de travail applicable au travailleur.

**3. Instauration d'un mécanisme de « travail allégé temporaire »**

À sa demande et avec l'accord du Président du Comité de direction ou son délégué, un agent pourra être affecté temporairement dans un emploi d'une classe inférieure ou d'un niveau inférieur, pour autant qu'il réponde aux exigences de la fonction.

La durée de l'affectation temporaire est de douze mois maximum. Elle peut être prolongée de douze mois maximum. Moyennant préavis de 30 jours il peut être mis fin à l'affectation temporaire dans une classe inférieure ou un niveau inférieur.

Attention, durant l'affectation temporaire dans une classe ou un niveau inférieur le traitement de l'agent sera réduit !

**4. Congés annuels de vacances**

*a) Épargner ses jours de vacances*

L'agent pourra à partir de 2017 épargner un nombre de jours ouvrables de congé annuel de vacances et les utiliser dans une des années suivantes et au plus tard avant la mise à la retraite.

Le nombre de jours à épargner est limité aux jours excédant 24 jours de congé de vacances (minimum prévu par la loi du 14/12/2000 fixant certains aspects de l'aménagement du temps de travail dans le secteur public).

Le nombre de jours épargnés ne peut excéder 100 jours ouvrables.

**Des garanties ont été obtenues en cours de négociation quant à la prise ou non de ces jours de congé épargnés :**

- la prise de 20 jours de congé sur le compte épargne-temps ne peut pas être refusée ;
- en cas d'hospitalisation du partenaire, d'un enfant, du père ou de la mère, le congé ne peut pas être refusé ;
- le paiement des jours de congé épargnés au moment de quitter le service.

*b) Congés de vacances et décès du membre du personnel*

Lors du décès d'un membre du personnel, les jours de congé annuel de vacances non pris sont payés aux ayant-droit. Ce régime est instauré avec effet rétroactif.

**5. Valeur d'un jour de travail**

En fonction du régime de la semaine de travail de 38 heures ou 36 heures, un jour de travail représente 7h36 min ou 7h12 min.

Des adaptations sont possibles si cela est nécessaire pour le fonctionnement des services, il faut alors un arrêté délibéré

en conseil des ministres et l'autorisation du ministre qui a la Fonction publique dans ses attributions.

Ceci s'applique à tous les nouveaux régimes ou aux modifications ultérieures des régimes existants.

## 6. Travail à temps partiel

Que ce soit pour le congé parental, l'interruption de carrière ou les prestations réduites pour convenances personnelles, les réductions suivantes seront désormais possibles :

- 1/10<sup>e</sup> des prestations ;
- 1/5<sup>e</sup> des prestations ;
- 1/4 des prestations ;
- 1/3 des prestations ;
- 1/2 des prestations.

Ces régimes peuvent être adaptés afin de pouvoir être insérés dans un système de travail en équipe.

Quel que soit le régime, la demande doit être faite au moins deux mois avant le début et les prolongations au moins un mois avant.

D'autre part, si le calendrier de travail déterminé par le Président du Comité de direction ou son délégué ne convient pas à l'agent, celui-ci peut renoncer à sa demande de travail à temps partiel.

En cas de congé parental, l'âge de l'enfant est porté à douze ans au lieu de dix actuellement. Si l'enfant est atteint d'une incapacité physique ou mentale d'au moins 66 %, il n'y a pas de limite d'âge.

### Un accord avec remarques de la CGSP

Nous reprenons ci-dessous l'accord de la CGSP sur le document 16-11-736-3 (4<sup>e</sup> version du texte soumis à la négociation).

Au vu des efforts consentis par l'Autorité, efforts qui se sont traduits par des modifications substantielles du texte négocié, la CGSP peut marquer son accord sur le projet d'arrêté royal repris ci-dessus. Elle attire cependant l'attention de l'Autorité sur les points suivants.

1. Le concept de rétrogradation volontaire temporaire va à l'encontre du principe selon lequel les situations individuelles ne peuvent plus être modifiées après le délai de recours en annulation, même si l'intéressé le souhaite.

Ce système, présenté comme une mesure anti-burn-out, laisse subsister de nombreux effets négatifs (dans le cadre de l'évaluation, les mentions obtenues n'auront aucun impact sur la carrière de l'agent, sauf si la mention obtenue est « insuffisant » ; l'impact sur le traitement de référence en cas d'entrée dans ce système dans les 10 dernières années de la carrière).

De plus, cette mesure ne sera pas applicable à un certain nombre d'agents (essentiellement les niveaux C et D).

2. Le report à long terme de jours de congé de vacances constitue ni plus ni moins qu'une augmentation déguisée du temps de travail. La CGSP s'inquiète des glissements que cette « épargne » volontaire pourrait avoir sur d'autres types de congé/d'absence (réduction ou suppression).
3. L'introduction de la possibilité de prendre en heures certains types de congé n'est pas vraiment compatible avec la volonté, de plus en plus étendue, de supprimer le pointage.
4. L'augmentation, de 2 à 4 ans, de la durée d'absence de longue durée pour convenances personnelles ne tient pas compte de la recrudescence des règles d'incompatibilité (de plus en plus strictes) dont le respect reste une condition pour l'obtention de ce type d'absence. Dès lors, si l'on souhaite réellement accroître cette mobilité, il faut aussi revoir l'article 115 de l'AR du 19/11/1998.

De plus, la possibilité de s'absenter pendant une période d'un mois (6 fois) ne facilitera pas le remplacement de l'agent absent et risque, compte tenu de la politique RH actuelle, de mettre en péril la continuité du service.

5. Enfin, deux mesures visent particulièrement les travailleurs âgés.

Premièrement, la règle selon laquelle les jours de congé de vacances annuelles dits « supplémentaires », qui sont accordés à partir de 55 ans, ne sont pas réduits est abrogée.

En second lieu, la suppression de l'allocation prévue en cas de prestations réduites pour convenances personnelles en faveur des agents âgés de cinquante ans et des agents qui ont la charge d'au moins deux enfants de moins de 15 ans. La suppression de ces mesures qui ont un caractère social évident constitue une régression inacceptable.

*R. Vansaingele*

## INSPECTION SOCIALE

### État des lieux

*Après la déflagration suscitée par la décision du Secrétaire d'État De Backer d'intégrer l'essentiel de l'Inspection sociale du SPF Sécurité sociale dans l'ONSS, les réactions du personnel furent nombreuses et virulentes*

La participation importante des agents aux assemblées générales ouvertes organisées par la CGSP en est un témoignage.

Après l'assemblée générale du 23 septembre 2016, celle du 29 novembre 2016 a rassemblé près de la moitié du personnel de la DG Inspection sociale. Le 16 décembre 2016, une troisième assemblée a réuni une soixantaine de contrôleurs, inspecteurs et administratifs : des actions de non-participation à des contrôles « dumping », « cellules d'arrondissement » etc. ... furent décidées par l'assemblée. Des collègues de certaines régions (Anvers, Gand et Brabant flamand) avaient déjà démarré leurs actions de protestation et celles-ci furent suivies par la plupart des autres régions.

Après l'assemblée de décembre, une action symbolique de protestation a eu lieu devant la Tour Finto sous la forme d'un flashmob (petite chorégraphie filmée pour communiquer le ressenti des travailleurs).

Lors de la dernière semaine de travail de l'année 2016, l'Autorité a participé à un séminaire avec les dirigeants de l'ONSS. Aucun rapport clair n'a été fait aux travailleurs ni directement ni via la concertation sociale avec les syndicats. Jusqu'au 11 janvier 2017, où une réunion a quelque peu clarifié les décisions déjà prises, l'Autorité a joué d'une communication parcellaire et a tenté de reprendre la main dans la gestion et le contrôle du personnel. Des informations qui circulent, les emplois à responsabilité sont en bonne voie d'être bien répartis pour le haut du panier... Les agents qui maintiennent les actions de mauvaise humeur et de

contestation des décisions gouvernementales et managériales sont avec plus ou moins de vigueur « rappelés à la raison » et invités à reprendre les activités « business as usual » !

Pour ce qui concerne les déclarations de l'Autorité relatives aux objectifs 2017, annoncés « light » précédemment, il semble qu'aujourd'hui, la décision soit de retourner vers le respect des objectifs fixés dans les plans d'action régionaux (soit les objectifs habituels fixés par l'Autorité).

MAIS, ces obstacles, prévisibles, semés sur la route de la contestation d'une décision éminemment critiquable, ne doivent pas faire oublier le fond du problème : les menaces sur l'indépendance du service d'inspection sociale (dans le choix des cibles, la collaboration avec les auditorats du travail) et sur le fonctionnement de l'IS (priorité désormais donnée à la prévention, à la communication et enfin, seulement, à l'inspection : il est clair aujourd'hui que l'essentiel des tâches des services de contrôle sera dévolu au « coaching » des employeurs).

Dans le projet de réforme du financement de la Sécurité sociale que le gouvernement fédéral « souhaite mettre en œuvre, le mécanisme de responsabilisation a entre autres pour finalité d'inscrire (les syndicats, les mutuelles, entre autres partenaires) dans un schéma où ils auront des responsabilités, des objectifs à atteindre en matière de gestion, de **lutte contre la fraude sociale**, etc. ... » (David Clarinval, député MR, interviewé par David Coppi dans le Soir du 11 janvier 2017, page 5).

La lutte contre la fraude sociale effectuée par l'Inspection sociale est donc



transférée par l'État aux partenaires sociaux qui devront, dans un contexte de rigueur budgétaire extrême, se mettre d'accord au sein d'un Comité de gestion pour que les moyens soient attribués, que les objectifs soient définis... Inquiétant pour l'avenir du contrôle, inquiétant pour l'avenir de la Sécurité sociale quand on lit que des mesures de rétorsion pourraient frapper les organismes qui ne répondront pas aux desiderata du gouvernement fédéral. Quant à l'avenir du SPF Sécurité sociale, qui pariera encore sur le fait qu'il puisse exister ?

K. Sissau

## SECTEUR IX – PERSONNEL ADMINISTRATIF ET OUVRIER DES ÉCOLES DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES (PAPO)

### Service social des personnels du réseau Wallonie-Bruxelles-Enseignement

*Lors de la dernière réunion du Comité de gestion du Service social des personnels du réseau WB-E (Enseignants et PAPO), nous avons d'une part établi un bilan des actions menées et d'autre part examiné différentes propositions afin d'améliorer notre soutien aux membres du personnel qui en font la demande*

Pour rappel, il s'agit d'un organe composé paritairement de représentants de l'Autorité et des représentants des organisations syndicales, présidé et assisté par l'Administration. Sachant forcément que le budget est limité, le Comité est amené à devoir effectuer des choix au niveau de ces interventions.

En principe, chaque établissement du réseau doit bénéficier d'informations diffusées par l'Administration **via les relais sociaux**, si ce n'est pas le cas, il faut que le chef d'établissement lance un appel et présente le point à l'ordre du jour du CoCoBa.

Les interventions sont multiples en fonction des revenus et de la composition de ménage. Les aides sont, entre autres, les suivantes : les permanences sociales, le prêt social à 0 % d'intérêt, l'aide financière non-remboursable, la demande d'intervention dans les frais médicaux, d'orthodontie et de prothèses dentaires, de prothèses orthopédiques et oculaires, de prothèses auditives, de traitement en psychologie, de traitement en logopédie,

d'achat d'un aérosol, de dépistage mais aussi de la prime de naissance, de l'allocation de rentrée scolaire et des frais de stage de vacances.

Encore bien d'autres aides peuvent être obtenues et les renseignements et informations récoltées sur le site internet : <http://www.wallonie-bruxelles-enseignement.be/> onglet : Membre du personnel ensuite Service social ou directement contacter Nathalie Beyens l'assistante sociale et responsable du Service social – Boulevard Léopold II, 44 – 1080 BRUXELLES – 3<sup>e</sup> étage – Tél. 02/413 41 99 – 02/413 40 79 – [Nathalie.Beyens@cfwb.be](mailto:Nathalie.Beyens@cfwb.be).

*M. Baldan et S. Streeel*

## SECTEUR IX – PERSONNEL ADMINISTRATIF, TECHNIQUE ET OUVRIER DES UNIVERSITÉS DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES (PATO)

### Cahier revendicatif

*Tous les deux ans, afin de mener des négociations sur une programmation sociale sectorielle, le Gouvernement réunit le Comité de Secteur IX. Le cahier de revendication est rédigé dans ce cadre*

Cette programmation sociale ne peut pas porter atteinte aux acquis sociaux des membres du personnel concernés.

Le Front commun syndical demande que les revendications relatives au plan de carrière des membres du personnel soient mises en œuvre prioritairement.

Le protocole précédent, réunissant les années 2015-2016, a mis en exergue

des avancées qualitatives étant donné la situation budgétaire particulièrement difficile de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Nous souhaitons que ce cahier revendicatif 2017-2018 reprenne aussi bien des aspects qualitatifs que quantitatifs.

#### **Voici les points rapportés par les représentants des Universités d'État**

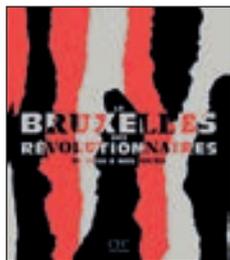
- Aménagement du plan de fin de carrière : réduction du temps de travail d'un jour/semaine sans perte de salaire et maintien des droits à la pension.

- Allocation de fin d'année (programmation sociale). Arrêté Royal du 23 octobre 1979. Souhait d'augmenter la partie variable.
- Ajouter un grade supplémentaire dans la carrière du PATO pour les niveaux I et niveaux II. Prolongation de la fin de l'échelle barémique, aller jusqu'à 33 ans de carrière pour tous.

- Harmonisation des périodes de fermeture scolaire des Universités.

*S. Streeel et F. Vanderheyden*

## À LIRE

**Le Bruxelles des révolutionnaires**

Bruxelles est actuellement la ville du monde où se déroulent le plus de manifestations : de toute l'Europe les mécontents de la « politique de Bruxelles » y convergent.

Ces manifestants seraient bien étonnés de découvrir que cette ville n'est pas seulement cette capitale décisionnelle de l'Europe mais un lieu où de nombreux révolutionnaires ont résidé (comme Marx) ou sont passés (comme Lénine). Bruxelles porte aujourd'hui les traces des cultures subversives qui s'y sont succédé, des communards exilés aux artistes du street art. Le livre s'interroge sur les espaces et les lieux qui, au fil des ans, ont accueilli des révolutionnaires - belges et étrangers - et leurs activités. Il met aussi en relief les interactions entre la géographie sociale de Bruxelles et la pratique politique transgressive.

**Anne Morelli** est historienne et professeur à l'ULB. Parmi les auteurs de cet ouvrage collectif, citons également : Jean Puissant, Benoît Quittelier ou encore Raoul Vaneigem.

**Anne Morelli (dir.), *Le Bruxelles des révolutionnaires de 1830 à nos jours*, CFC Éditions, Bruxelles, décembre 2016, 303 p., 40 €.**

## TRIBUNE

## SOMMAIRE

**Infos GÉNÉRALES**

- 2 / Actualités – Dans nos régionales
- 3 / Édito • « L'histoire est à nous et ce sont les Peuples qui la font »
- 4 / Dossier • La Sécurité sociale : un trésor de solidarité à défendre
- 6 / Sécurité sociale • J.-F. Tamellini : « La Sécu n'est pas une variable d'ajustement budgétaire »
- 7 / Austérité • Cinquante milliards d'austérité en cinq ans, pour quels résultats ?
- 8 / IRB • La semaine de 4 jours à Bruxelles : un véritable projet de société
- 9 / Santé • Transfert des Maisons de repos (MR) et Maisons de repos et de soins (MRS)
- 10 / Traités transatlantiques • Le CETA recalé par la Commission française des Droits de l'Homme

**Infos AMiO**

- 11 / Édito • « Vigilance ! »
- Fédéral**
- 12 / Comité B • Travail flexible : un accord du bout des lèvres de la CGSP
- 14 / Inspection sociale • État des lieux
- Fédération Wallonie-Bruxelles**
- 15 / Secteur IX (PAPO) • Service social des personnels du réseau Wallonie-Bruxelles-Enseignement  
/ Secteur IX (PATO) • Cahier revendicatif
- 16 / À lire

[www.cgsp-amio.be](http://www.cgsp-amio.be) ou [www.cgsp-ministeres.be](http://www.cgsp-ministeres.be)

[www.cgspwallonne.be](http://www.cgspwallonne.be)



Membre de l'Union des Éditeurs de la Presse Périodique

Mensuel de la Centrale générale des services publics (CGSP) de la FGTB - Éditeur responsable : Patrick Lebrun - Place Fontainas, 9/11 - 1000 Bruxelles - tél. 02 508 58 11